

Lettre tapuscrite de Kerfala Touré

Auteur(s) : Williams Sassine

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Citer cette page

Williams Sassine, Lettre tapuscrite de Kerfala Touré, 1990/01/12

Consulté le 16/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/francophone/items/show/4153>

Copier

Description & analyse

Analyse 1990.01.12 Lettre tapuscrit de Kerfala Touré Ex directeur de la succursale des assurances, en détention à la maison centrale de Conakry, à Mr le Président de la République de Guinée : ???

Contributeur(s)

- Élisabeth Degon
- Jules Musquin

Informations générales

Cote 17.17

Collation 3

Présentation

Date 1990/01/12

Mentions légales

- Fiche : Élisabeth Degon, équipe francophone, Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

- Texte : Avec l'accord des ayants-droits de la famille Sassine, toute autre utilisation que la consultation est soumise à leur autorisation

Nombre de pages3

Notice créée par [Jules Musquin](#) Notice créée le 10/09/2025 Dernière modification le 28/10/2025

KERFALA TOURE
Ex-Directeur de la succursale
des Assurances et Réassurances
de KANKAN, en Déposition à la
Prison Centrale de CONAKRY -

Conakry, le 12 Janvier 1990

MONSIEUR LE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, GENERAL LANSANA CONTE - CONAKRY -
(REPUBLIQUE DE GUINÉE)

OBJET : Lettre d'explication et demande
de grâce à Monsieur SENY Camara
Président du Tribunal de 1^{ère}
Instance de Kankan en Déposition à
la Prison Centrale de - CONAKRY -

" PAR VOIE HIERARCHIE "

Monsieur le Président,

Je viens par cette présente correspondance appris de
votre très haute autorité afin qu'elle daigne me faire libérer des chagrin
et remords dont je ressens aujourd'hui pour avoir fait perdre à un de vos
cadres intègres, la promotion, l'éventuelle délocation de sa famille et surtout :
sa condamnation de façon innonente à une peine de prison ferme.

Je suis un fervent croyant, le Président du tribunal de
1^{ère} Instance de Kankan est justement aujourd'hui en prison à la suite d'une
erreur que je lui ai fait commettre volontairement.

En effet, dans le courant du mois de Janvier 1980, s'est
produit dans la ville de Kankan un accident de la circulation. Il s'agissait
de la collision de deux véhicules, tous couverts de la police d'assurances
engendrant des dégâts matériels importants.

Le commissariat Central de Kankan a dressé le procès
verbal de l'affaire et la renvoyée au Tribunal de Kankan où existaient en
instance plusieurs autres dossiers d'accident. Mais ces dossiers ne pouvant
pas être jugés en mon absence à l'audience du 09 Septembre 1980, j'ai fait
comprendre au Tribunal que certains dossiers d'accident ne sont pas en état
dont cette dernière affaire qui était soumise à l'analyse du Tribunal. J'ai
sollicité donc le renvoi de l'affaire à une semaine en disant qu'il y a des
victimes qui n'ont pas été entendues dans le premier procès-verbal communiqué.

...../.....

C'est ~~à~~ l'audience du 27 Septembre 1900, ~~que~~ j'ai exhibé le procès-verbal additif auquel était joint le certificat de décès d'une victime, des ordonnances médicales concernant une autre victime et leurs photos.

A voir l'authenticité de ces nouveaux documents produits, le Tribunal ne pouvait douter de la moralité de leurs origines surtout émanant des autorités crédibles. C'est ainsi que le Tribunal a jugé en condamnant le chauffeur MOHAMED Diallo qui était absent à l'audience à cinq (5) ans de prison par défaut et décerné le mandat d'arrêt contre lui à l'audience, condamné également la Société Nationale d'Assurances et de Réassurances à payer aux victimes la somme de Six millions cent trente mille francs quinze (6.130.000)

Après donc le jugement ; le Président ne s'est plus intéressé à cette affaire.

MAMADI Koba auquel j'ai fait établir la procuration a sorti cet argent pour le partager avec son ami DIAKITE Mousca de sorte que même les victimes réelles n'ont pu recevoir leur part sachant que c'est sur la base du faux que le dernier document a été établi.

Ensuite, le ~~Magistrat~~ ^{PAR} de Police fait comprendre au cours de l'enquête que le Tribunal ~~ne connaissait pas que c'est le faux que~~ j'ai établi. J'ai mis à profit le volume important des affaires que le Tribunal avait à connaître pour glisser ces autres documents surtout que le prévenu avait fui les débats ne devaient pas durer.

Quand on jugait le Président du Tribunal, j'ai déclaré que c'est à tort que vous faites comparaître ce Magistrat devant cette foule, il ne connaît rien de cette affaire et qu'il a été trompé par moi, pour preuve, les enfants eux-mêmes ont déclaré ne pas le connaître. Mais grande fut ma surprise de le voir condamné dans cette affaire où il n'est pour rien. Géné par sa présence avec moi en prison, je vous priorise, Monsieur le PRESIDENT de faire sortir cet innocent de la prison.

Chaque fois que je le vois en prison, je ressens une douleur indescriptible dans mon cœur.

Son EXCELLENCE

Monsieur le PRESIDENT de la République, Chef de l'Etat, je vous prie de me libérer de cet enfer terrestre dont je suis plongé en donnant à ce Magistrat sa liberté et ses fonctions habituelles.

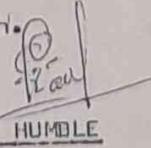
..... 3'....

SON EXCELLENCE ;

MONSIEUR LE PRESIDENT ;

Considérant votre esprit lucide et clairvoyant, et
espérant en votre bonne compréhension,

Je vous prie d'agrémenter, Monsieur le PRESIDENT,
l'hommage de ma très haute considération.


VOTRE HUMBLE